**ANNEXE 1**

**FICHE DE PROCEDURE DANS LE CADRE DES ASTREINTES**

L’astreinte couvre les week-ends en 24/24h ainsi que les jours ouvrés de 19h00 le soir à 8h00 le lendemain matin.

**Astreinte week-ends jours fériés, en 24/24h**

Les cadres de permanence ou les agents chargés de la surveillance du site solliciteront l’astreinte par téléphone et consigneront l’heure d’appel dans un registre, Le technicien d’astreinte doit débuter la recherche de panne **dans l’heure**, si le délai d’intervention est supérieur à deux heures la pénalité fixée à l’article 9.1 du CCAP sera systématiquement appliquée.

**Astreinte du lundi au vendredi hors jours fériés, de 19h00 à 8h00**

Les cadres de permanence ou les agents chargés de la surveillance du site solliciteront l’astreinte par téléphone et consigneront l’heure d’appel dans un registre, Le technicien d’astreinte doit débuter la recherche de panne **dans l’heure**, si le délai d’intervention est supérieur à deux heures la pénalité fixée à l’article 9.1 du CCAP sera systématiquement appliquée.

**Obligations**

* Le technicien d’astreinte se présentera à l’entrée du site muni d’une pièce d’identité, et figurera sur le listing officiel répertoriant les personnes autorisées d’accès par la direction de l’école (accès Fallières).
* Le technicien devra en priorité alerté s’il constate la dégradation volontaire d’un équipement qui génère une coupure électrique d’un ou plusieurs bâtiments du site
* Un trousseau d’intervention sera remis contre signature à une personne responsable du contrat pour le titulaire, celui-ci sera chargé de faire en sorte que le technicien d’astreinte en dispose.
* Un rapport détaillé sera transmis aux responsables du département technique après chaque intervention.

**Pannes électriques gérées en interne, estimations des interventions**

Pour les hébergements l’organisation interne permet d’attribuer des chambres de secours ce qui évite de solliciter inutilement l’astreinte pour des disjonctions souvent générées par les utilisateurs.

**Les cadres de permanence consignent tous les évènements dans un registre.**